



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 66961

Texte de la question

M. Philippe Vuilque attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'éducation à la paix. La Ligue de l'enseignement vient de publier, dans son journal Les Idées en mouvement, un dossier consacré à cet objectif essentiel dans l'éducation des enfants afin de bâtir une société fondée sur le dialogue, la tolérance, le respect et la solidarité. Il lui demande quelle place l'éducation à la paix prend dans les programmes scolaires et quelle suite il pourrait donner à l'initiative de la Ligue de l'enseignement.

Texte de la réponse

Comme l'Assemblée générale des Nations unies le souligne dans l'article 4 de la déclaration en faveur d'une culture de la paix (n° 53/243 A du 13 septembre 1999), l'éducation à tous les niveaux est le principal moyen d'édifier une culture de la paix, l'éducation en matière de droits de l'homme revêtant une importance particulière. Dans le cadre de la décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010), le ministre tient à souligner l'important travail accompli au sein de l'éducation nationale pour mettre en oeuvre de nouveaux programmes d'éducation civique : dès le plus jeune âge, alors que l'enfant doit construire sa personnalité tout en s'éduquant à l'altérité, il s'agit d'apprendre le « vivre ensemble », puis de s'approprier progressivement les principes, valeurs qui fondent les droits de l'homme et du citoyen. L'inscription d'un horaire consacré au débat dès la classe maternelle (BO n° 1 du 14 février 2002) atteste la prise en compte fondamentale de la maîtrise du langage, de la nécessité de valoriser à tous les niveaux les situations de communication réglée, de dialogue et de réflexion collective qui peuvent aider à fonder une « culture de la paix ». Pour prendre sens, ces programmes exigent d'être confrontés à l'expérience des élèves (Enseigner au collège, histoire, géographie, éducation civique, MEN/CNDP, 2002, p. 189). Loin des traditionnelles descriptions des institutions, les contenus de ces programmes organisent la progression d'un apprentissage en termes de connaissances et de formation aux concepts mais aussi en termes de comportements et de pratiques qui impliquent responsabilité et coopération de tous. Par ailleurs, dans le cadre des activités éducatives, le prix des droits de l'homme René-Cassin est un des vecteurs de l'apprentissage de la citoyenneté et des droits tels qu'ils sont proclamés dans la déclaration universelle des droits de l'homme, dans nos établissements. Le thème 2004 de ce prix (« Interventions armées et droits de l'homme ») sensibilise, entre autres, les élèves aux conséquences humanitaires pour les enfants d'une guerre et le prix à payer pour défendre la liberté et les droits de l'homme. Certaines productions d'élèves ont eu pour sujet le cas des enfants soldats au Liberia et en Sierra Leone. Dans certains cas, le thème a fait l'objet d'approches disciplinaires variées (histoire, littérature, éducation civique, etc.) et s'est inscrit dans le cadre des démarches pédagogiques transversales que sont les itinéraires de découverte en collège (IDD).

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66961

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6071

Réponse publiée le : 16 août 2005, page 7863